



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération



GUIDE du tri du Pays de Grasse





Jérôme VIAUD

Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Depuis 2014, portés par la politique engagée et ambitieuse conduite par notre Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, nous démontrons que nous sommes capables de réaliser de grandes choses ensemble pour notre environnement. Extension des consignes de tri du plastique à tous les emballages, territoire pilote « Cliiink » à deux reprises pour la récompense du geste de tri du verre et du plastique, détournement de nos déchets alimentaires des ordures ménagères par le développement du compostage domestique et collectif, verdissement du service public de collecte par l'utilisation de camions alimentés au biocarburant et à l'électricité, animation au quotidien d'une démarche de prévention des déchets à travers notre équipe des ambassadeurs du tri, lutte active contre l'incivisme sur la voie publique par le renforcement de la vidéosurveillance... les exemples ne manquent pas pour illustrer la ferveur collective qui anime nos citoyens et qui s'inscrit pleinement dans notre projet de territoire ! Dans ce défi permanent de la transition écologique et de la maîtrise de la dépense publique, l'acte de tri au quotidien demeure la solution la plus efficace. Répondre à toutes vos interrogations sur la gestion des déchets et devenir votre meilleur allié dans votre démarche vertueuse et éco-citoyenne, voilà les raisons pour lesquelles ce guide du tri a été conçu. Ensemble, poursuivons nos efforts vers un territoire d'excellence et léguons à nos enfants dans les meilleures conditions notre planète si exceptionnelle.



Les EMBALLAGES MÉNAGERS



BOUTEILLES et FLACONS en PLASTIQUE*
*avec leur bouchon



TOUS les EMBALLAGES PLASTIQUES* et les BARQUETTES POLYSTYRÈNES*
*bien dissocier les films de leur barquette



EMBALLAGES en MÉTAL



BRIQUES ALIMENTAIRES



Petits EMBALLAGES en CARTON



Je les **DÉPOSE**
vidés, en vrac et non emboîtés :



**Pour que votre tri sélectif SOIT COLLECTÉ,
NE JAMAIS déposer ce type de déchets !**



**LA PRÉSENCE DE CES ERREURS
DANS LE TRI SÉLECTIF CAUSE :**

- ⚠ La saturation du centre de tri,
- ⚠ La pollution du gisement du tri sélectif,
- ⚠ Des risques d'explosion et de départ de feux,
- ⚠ La mise en danger du personnel de collecte et de tri,
- ⚠ La détérioration du matériel de collecte et de tri,
- ⚠ Le surcoût de leur traitement en ordures ménagères.

[La 2^{ÈME} VIE des EMBALLAGES MÉNAGERS]

27 	→		[MAIS AUSSI] oreillers, peluches, bouteilles,...
450 	→		[MAIS AUSSI] sièges auto, peluches, bouteilles,...
3 	→		[MAIS AUSSI] boîtes à œufs, journaux, cartons,...
6 	→		[MAIS AUSSI] paquets de mouchoirs, papier cadeaux,...
575 	→		[MAIS AUSSI] pièces auto, boules de pétanque, fer à repasser,...
114 	→		[MAIS AUSSI] vélos, chaises, machine à laver,...
1 	→		[MAIS AUSSI] des €uros reversés pour la recherche contre le cancer !



Les PAPIERS



Le VERRE



Les **JOURNAUX & MAGAZINES**



Les **ANNUAIRES & CATALOGUES**



Le **PAPIER CADEAU**



Les **ENVELOPPES & PAPIERS imprimés**



Les **PROSPECTUS**



Les **LIVRES**



Je les **DÉPOSE :**



NE JAMAIS déposer :



Les **BOUTEILLES***
*avec leur bouchon en métal



Les **FLACONS, POTS et BOCAUX***
*avec leur couvercle en métal



Je les **DÉPOSE :**

+ Quand je trie le verre,

JE GAGNE

des réductions avec **cliink**

Le Pays de Grasse a équipé 150 colonnes à verre de son territoire du dispositif connecté CLIIINK. Récupérez votre badge dans votre mairie puis recyclez votre verre pour cumuler des points à convertir en bons d'achats chez vos commerces locaux préférés !

WWW.CLIINK.FR

JE FINANCE

la Recherche contre le cancer !

En triant le verre, vous participez au financement de la Recherche contre le cancer et l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes.

Le Pays de Grasse reverse 3,05€ pour chaque tonne de verre que vous recyclez !



Pour les communes qui ne disposent pas de conteneurs spécifiques pour le papier, je le dépose avec mes emballages ménagers.

6

7



Les DÉCHETS ORGANIQUES



Les DÉCHETS de JARDIN



Les DÉCHETS de CUISINE



Certains DÉCHETS MÉNAGERS

J'habite en maison,

> Je COMPOSTE !

Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.

J'habite en appartement,

> Je LOMBRICOMPOSTE !

Installez votre lombricomposteur dans votre cuisine (ou balcon, cave...) et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques semaines un amendement solide et un amendement liquide 100% naturel pour vos plantations.

LE PAYS DE GRASSE VOUS MET GRATUITEMENT À DISPOSITION L'UN DE CES DEUX DISPOSITIFS DE RECYCLAGE :



J'habite les 3 communes de la Vallée de la Siagne :

Auribeau-sur-Siagne - La Roquette-sur-Siagne - Pégomas

> J'ai été équipé individuellement
D'UN COMPOSTEUR,



> Je COMPOSTE !

Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.



> J'ai été équipé individuellement
D'UN BAC MARRON,
OU

> Mon local poubelle/
mon point d'apport
volontaire a été équipé
D'UN BAC MARRON,



Je TRIE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES !

Installez votre bio seau dans votre cuisine, disposez dedans un sac compostable puis déversez-y vos déchets organiques pendant plusieurs jours.

Une fois votre sac compostable plein, fermez-le et déposez-le dans votre bac marron, ou dans le bac collectif situé dans votre local poubelle / point d'apport volontaire.

Vos déchets seront valorisés en une nouvelle ressource dans une filière spécifique sous la forme de compost bio.

POUR VOUS PROCURER VOTRE MATÉRIEL DE TRI
ET POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES :





Les petits APPAREILS ÉLECTRIQUES, PILES et petites BATTERIES



Les AMPOULES usagées & TUBES



Les petits **APPAREILS ÉLECTRIQUES***

*Tous les petits appareils qui fonctionnent sur batterie, secteur ou à piles, y compris les câbles et chargeurs.



Les **PILES** et petites **BATTERIES**



Les **TUBES**
NÉONS & fluorescents



Les **AMPOULES** usagées



Je les **DÉPOSE** :



Dans les bacs de collecte situés chez les vendeurs d'appareils électriques, de piles et batteries, dans les grandes surfaces, dans les points municipaux et dans les établissements scolaires du Pays de Grasse.

📍 Trouvez la borne la plus proche :
WWW.ECOSYSTEM.ECO

10



Dans l'une des **8 déchèteries gratuites** situées sur le territoire du Pays de Grasse.

➤ **VOIR EN PAGE 14**

✔ Pour le réemploi de votre téléphone usagé, faites un geste solidaire et environnemental en faisant don de votre appareil :




Je les **DÉPOSE** :



Dans les bacs de collecte situés chez les vendeurs d'ampoules et dans les grandes surfaces du Pays de Grasse.

📍 Trouvez la borne la plus proche :
WWW.ECOSYSTEM.ECO

11



Dans l'une des **8 déchèteries gratuites** situées sur le territoire du Pays de Grasse.

➤ **VOIR EN PAGE 14**



Les TEXTILES, linges & CHAUSSURES



Je rentre mon bac une fois collecté

Les ORDURES MÉNAGÈRES



Les **GRANDS VÊTEMENTS**



Les **PETITS VÊTEMENTS**



Les **PRODUITS d'HYGIÈNE et COSMÉTIQUE** usagés



La **VAISSELLE** jetable



Les **CHAUSSURES* & ACCESSOIRES**

*liées par paire



Le **LINGE de MAISON**



La **VAISSELLE**



Les **OBJETS non RECYCLABLES**
» EN DÉCHÈTERIE

Je les dépose **PROPRES, SECS** et dans un **SAC FERMÉ** :



Dans l'une des **74 bornes de collecte** situées sur le territoire du Pays de Grasse :



12

→ Les vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront reportés ou recyclés !

→ Plus d'infos sur le devenir du linge et des textiles : <https://refashion.fr/citoyen/>

Je les enferme **DANS UN SAC** d'une capacité de **80L maximum**



Je les **DÉPOSE** :



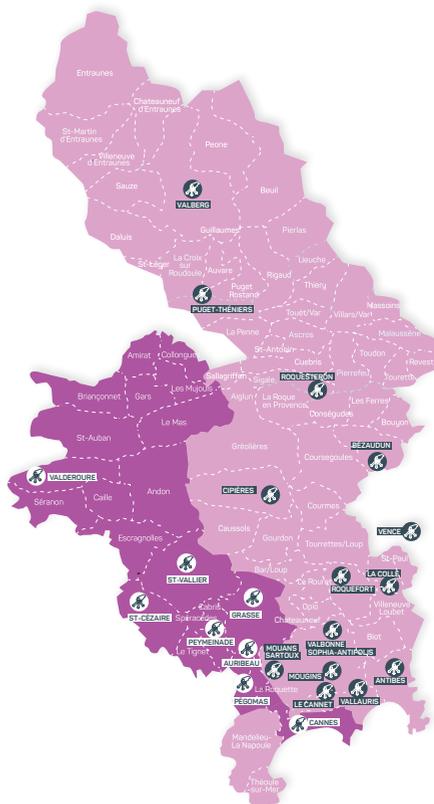
13



Afin de gérer les déchets ménagers dits « spéciaux », les déchèteries sont le **complément indispensable à la collecte sélective** des déchets ménagers ordinaires, en offrant aux habitants une solution d'élimination **adaptée et respectueuse de notre environnement**.

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR vous ouvre ainsi les portes **d'un réseau gratuit de 21 déchèteries**, qui s'étend sur 86 communes et **regroupe les territoires de 4 communautés d'agglomération** : Pays de Grasse (CAPG), Cannes Pays de Lérins (CAPL), Sophia-Antipolis (CASA) et Alpes d'Azur (CCAA).

Le SMED et UNIVALOM sont les deux syndicats en charge de la gestion des déchèteries et du traitement des déchets collectés, qui ont accepté de **mutualiser les conditions d'accès aux 21 déchèteries** de leur territoire.



Territoire d'UNIVALOM ●
Territoire du SMED ●

[Les DÉCHÈTERIES sur le PAYS DE GRASSE]

AURIBEAU-SUR-SIAGNE*

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Quartier des Roumiguières
Route de Pégomas
04 93 70 26 56

PÉGOMAS*

Du lundi au samedi
8h-0011h45/14h00-16h45
Quartier « La Fénerie »
Route de la Fénerie
04 93 40 73 84

GRASSE*

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Route de la Marigarde
04 93 77 64 97

MOUANS-SARTOUX**

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Quartier «Les Défends»
Route de Pégomas
04 92 28 55 80

PEYMEINADE*

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Quartier Picourenc
Chemin des Maures et des Adrets
04 93 09 93 64

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE*

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Quartier «Le Brusquet»
CD 113
04 93 09 67 35

SAINT-VALLIER-DE-THIEY*

Du lundi au samedi
8h00-11h45/14h00-16h45
Quartier «Degoutay» -
Route de St-Cézaire
04 93 09 92 20

VALDEROURE*

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi
8h00-12h00/14h00-17h00
Le jeudi de 8h00 à 12h00 - le samedi de 9h 00 à 12h00
Quartier «Malamaire» - D 2211
04 93 09 92 20

* Déchèterie gérée par le SMED 06

** Déchèterie gérée par UNIVALOM

[Les CONDITIONS d'ACCÈS]



Accès et dépôt **gratuits pour les particuliers** résidant sur l'une des 86 communes des 4 territoires.



Obligation de **s'inscrire au préalable pour obtenir son badge d'accès**. Formulaire à remplir en déchèterie ou sur les sites internet du SMED et d'UNIVALOM + justificatifs d'identité, de domiciliation et/ou d'activité professionnelle à fournir.



Dépôt jusqu'à **1,5 tonne par an et par foyer** sur l'ensemble du réseau des déchèteries. Au-delà, le dépôt est facturé suivant une grille tarifaire.



[Les DÉCHETS acceptés]



Canapé, matelas



Métaux



Cartons



Pneus
(4 par an et par foyer)



Mobilier



Gravats propres
et gravats sales



Déchets verts



Verre plat



Lampes
usagées



Bois



Vêtements
et textiles



Tapis et
moquettes



Déchets électriques
et électroniques



Piles et
batteries



Bouteilles de gaz
(1 par an et par foyer)



Huiles de vidange
et de friture



Peintures



Hydrocarbures
et pétrole



Radiographies



Aérosols,
pesticides...

+ Tous les produits portant ces
symboles d'avertissement :



Explosifs



Déchets
radioactifs



Ordures
ménagères



Amiante



Médicaments



Déchets provenant
des cimetières



Bois traité



Déchets DASRI
Déchets d'activités de soins
anatomiques à risque



Cadavres
d'animaux



Boues



Déchets
non manipulables



Traverses
chemin de fer



Bouteilles gaz
(type acétylène)



Fusées détresse



Déchets dangereux
pour l'environnement
autres que les déchets
ménagers spécifiques



Algues



Goudron



Troncs palmiers

→ Liste non limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.

[La SECONDE VIE des DÉCHETS]

Avant de vous rendre en déchèterie, adoptez 3 nouveaux réflexes :



[RÉPARER]

Pour arrêter la
mauvaise habitude
de jeter dès qu'un
objet tombe en panne
ou se casse.

Prolongeons la durée
de vie de nos objets !



[RÉUTILISER]

pour permettre à un
objet d'être utilisé
à nouveau en le
détournant de son
usage initial.

Faites preuve de
créativité grâce à
l'upcycling !



[DONNER]

à un particulier ou une
association, faire du
troc ou de la vente
d'occasion pour réduire
ses déchets en faisant
plaisir à autrui.

Les repreneurs sont
nombreux !

➡ Pour votre gros électroménager www.JeDonneMonElectromenager.fr

En partenariat avec
ecosystem
recycler c'est protéger

Le Pays de Grasse en partenariat avec le SMED et l'éco-organisme ecosystem, propose pour tous les particuliers un nouveau service de collecte du gros électroménager directement à domicile.

Une douzaine de familles d'appareils acceptées, fonctionnels ou non : réfrigérateur standard et américain, lavelinge, lave-vaisselle, four et micro-ondes, cave à vin, congélateur, cuisinière (avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique), hotte aspirante, plaque de cuisson, sèche-linge.

✓ Collecte directement à domicile.

✓ Service gratuit.

✓ Sous 72h.

✓ Sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous :
jedonne.mon.electromenager.fr



Procédez aussi à la réparation de vos appareils et trouvez un réparateur proche de chez vous pour bénéficier d'une réduction : www.ecosystem.eco

➡ Pour vos déchets de jardins www.Boursovert.org

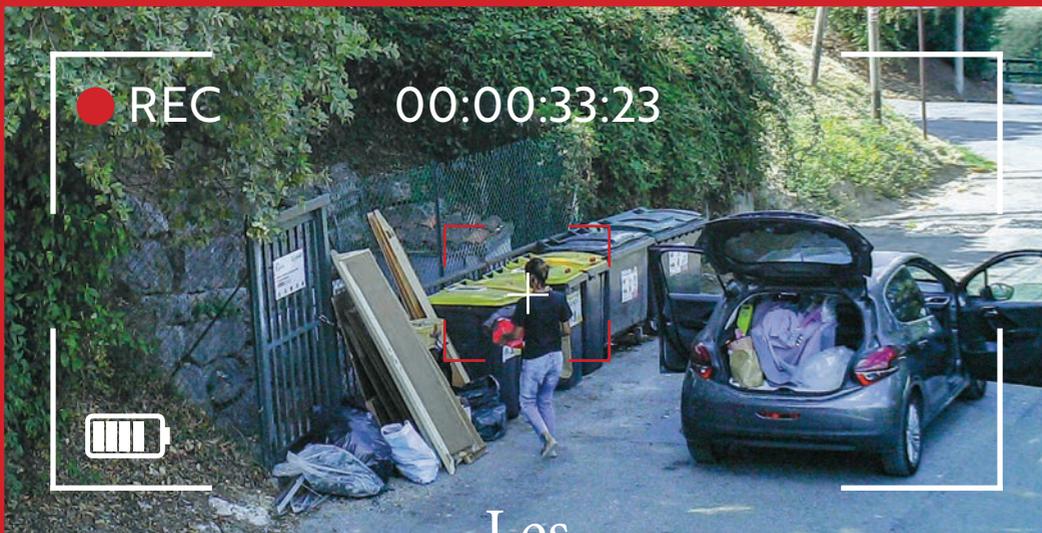
Le Pays de Grasse en partenariat avec le SMED soutient la plateforme locale Bourso'Vert qui s'adresse à tous les jardiniers particuliers ou professionnels produisant des résidus d'entretien de jardins/d'espaces verts, ou pour toute personne à la recherche de broyat, paille, sciure, copeaux de bois ou bois de chauffe.

Déposez une offre pour faire don des matières végétales et naturelles que vous n'utilisez pas : broyat, paille, sciure, copeaux de bois, bois de chauffe, tailles d'arbustes, compost, fumier...

✓ Particuliers et professionnels.

✓ Récupérer/donner
de la matière organique.

Déposer une annonce :
Bours'OVert.org



Les DÉPÔTS SAUVAGES

! LORSQUE VOUS ABANDONNEZ UN DÉCHET SUR LA VOIE PUBLIQUE OU SUR UN POINT COLLECTIF :

- > Vous polluez notre cadre de vie,
- > Vous alourdissez votre propre taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- > Vous perturbez l'ensemble du dispositif de collecte,
- > Vous mettez en danger la sécurité des usagers et des agents de la collecte,
- > **Vous risquez jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation de votre véhicule !**

! TOLÉRANCE ZÉRO INCIVILITÉ SUR TOUT LE PAYS DE GRASSE :

- > Un dispositif ultra-moderne et nomade d'appareils photos à vision nocturne,
- > **Dressage d'une contravention majorée du coût de remise en état du lieu,**
- > Fichage des contrevenants,
- > Renforcement de la vidéosurveillance sur les communes du Pays de Grasse.

! POURQUOI PRENDRE DE TELS RISQUES ?

- > Réseau gratuit pour les particuliers de 8 déchèteries (voir en page 12),
- > Service d'enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite exclusivement.

Idées REÇUES

» **LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES ORDURES MÉNAGÈRES FINISSENT TOUS ENSEMBLE CAR CE SONT LES MÊMES CAMIONS QUI LES COLLECTENT !**

Les véhicules en charge de la collecte sélective et des ordures ménagères sont effectivement les mêmes, mais selon le jour, leur collecte varie. Les déchets ne sont donc jamais mélangés ! Tous les emballages ménagers collectés sont accueillis au centre de tri de Cannes-la-Bocca, où ils sont rassemblés par familles puis transférés vers des filières de valorisation adaptées. Les ordures ménagères sont déposées dans un quai de transfert, puis envoyées vers des filières de valorisation énergétique et d'enfouissement.

» **JE PAIE DÉJÀ MES IMPÔTS, JE N'AI PAS BESOIN DE TRIER EN PLUS MES DÉCHETS !**

Hausse du coût du carburant, sanctions financières prévues par la législation pour l'élimination de tous les déchets non recyclés, saturation des sites de traitement des Alpes-Maritimes, multiples sont les facteurs qui impactent le taux d'imposition de tous les administrés. Aujourd'hui, réduire sa production de déchets et les trier assidûment au quotidien sont les deux moyens les plus efficaces pour ralentir ce phénomène.

» **IL EST POSSIBLE DE METTRE SES EMBALLAGES MÉNAGERS DANS UN SAC NOIR CAR TOUS LES SACS SONT DE TOUTE MANIÈRE OUVERTS AU CENTRE DE TRI.**

Les emballages ménagers ne doivent surtout pas être enfermés dans un sac opaque mais transparent, sinon celui-ci sera considéré comme étant rempli d'ordures ménagères, et de fait, mis de côté pour ne pas polluer le reste du gisement. Faites donc attention pour ne pas anéantir tous vos efforts !

» **ON NE SAIT PAS VRAIMENT QUELLE EST L'UTILITÉ DU TRI SÉLECTIF !**

Ah oui ? La preuve en images !



Pour tout
RENSEIGNEMENT
sur la gestion
DE VOS DÉCHETS :

 **0 800 506 586**
appel gratuit depuis un poste fixe

Lundi au vendredi :
8h30-12h30/13h30-16h30

 collecte@paysdegrasse.fr



Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57, Avenue Pierre Sépard
06130 GRASSE
www.paysdegrasse.fr



 **CITEO**
ÉTABLISSEMENTS
MÉNAGERS ET PAPIERS

 **smed**
services pour la santé
au grand large accès santé

 **UNIVALOM**
Nouvel Association de la Vallée (NVA)
Prévention - Traitement - Valorisation

 **LA LIQUEUR
CONTRE
LE CANCER**

 **cliink**

 **Re**
habitat

**# LE TRI
MA SECONDE NATURE**